



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COPIL DU SITE FR7200670

### « Coteaux de la Dronne »

4 mai 2017

à la *mairie de Montagrier*

#### Liste des participants : (ci-joint la liste d'émargement)

Hugo Maillos, de la Direction départementale des territoires de la Dordogne, accueille les participants et ouvre la réunion qui a pour objet de valider l'ensemble des éléments constituant le document d'objectifs du site, y compris le périmètre définitif.

M. Maillos rappelle la tenue des trois précédentes réunions du COPIL qui ont permis la validation par étape des différents travaux menés par le cabinet d'études BIOTOPE, opérateur technique en charge de la rédaction du DOCOB. Il rappelle également que la construction de ce document a pu se faire dans la concertation grâce à la tenue de plusieurs réunions de groupe de travail lors des différentes étapes (définition des enjeux et objectifs de conservation, choix des actions potentielles à mobiliser, etc.)

La parole est alors laissée à C. Ollivier, de BIOTOPE, qui présente un diaporama.  
Des remarques sont alors formulées au fur et à mesure de cette présentation.

Actions prévues sur les prairies de fauche : une des mesures agro-environnementales (MAEc, mesure pouvant être souscrite par des exploitants agricoles sur des parcelles déclarées à la PAC) prévoit l'absence de traitement phytosanitaire. M. Dubesset, du syndicat des Jeunes Agriculteurs, s'interroge quant à l'intérêt que pourrait relever cette mesure envers les exploitants du site.

M. Maillos lui indique que ces MAEc, tout comme les autres mesures pouvant être souscrite via le dispositif Natura 2000, sont des actions basées sur le volontariat. Ainsi, il est possible que quelques exploitants agricoles soient intéressés. M. Dubesset exprime alors sa crainte de voir cette notion de volontariat changée in fine en obligation.

Gestion des parcelles de pelouses sèches par du pastoralisme : concernant le chargement prévu pour les signataires de ce type de MAEc, M. Dubesset fait remarquer qu'il est en deçà de ce qui est demandé par la PAC pour du pâturage extensif. M. Maillos lui répond que c'est effectivement le cas, puisque cette mesure vise à préserver les pelouses sèches des coteaux qui sont des milieux fragiles. En l'espèce, une gestion par pâturage s'avère nécessaire pour maintenir les milieux ouverts mais la pression de pâturage doit être suffisamment faible pour que l'action ne soit pas contre-productive vis-à-vis de la préservation des milieux.

Suivi de l'État de conservation des habitats d'intérêt communautaire : cette action doit permettre de mesurer l'évolution de l'état de conservation des HIC et ainsi mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre lors de l'animation.

Dégâts de gibier : M. Dubesset indique que les dégâts faits par les sangliers et cervidés sur le secteur sont en augmentation. Cet état de fait est-il pris en compte par Natura 2000 ? M. Maillos lui répond que cette problématique dépasse le cadre de Natura 2000 puisqu'il touche tout autant des

secteurs hors Natura 2000. Il précise en outre que Natura 2000 n'empêche pas la pratique de la chasse sur le territoire concerné.

Périmètre : Mme Ollivier présente le projet de périmètre définitif. Elle rappelle que ce périmètre a été construit sur la base des résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques. Il permet ainsi d'être beaucoup plus pertinent que ne l'était l'ancien périmètre, tracé grossièrement.

Une fois l'ensemble des éléments présentés, le projet de DOCOB est soumis à validation par les membres du COPIL.

Il est ainsi décidé que le COPIL valide l'ensemble des éléments du DOCOB, sous réserve des potentielles remarques que pourraient formuler ses membres auprès des services de l'État ou du bureau d'études BIOTOPE avant le 23 mai prochain.

Afin de faciliter cette consultation, le diaporama présenté par BIOTOPE ce jour ainsi que le DOCOB seront accessibles informatiquement à la même adresse que la fois précédente, à savoir :

<ftp://ftp.biotope.fr/80661a034d7edf4b6d68b3974b8902b944a4ba6c/>

M. Maillos informe les membres du COPIL qu'une fois passé ce délai de validation, un arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs viendra entériner cette validation et rendra ledit DOCOB opérationnel. Ce qui signifie que des contrats pourront alors être souscrits sur le territoire.

La phase d'animation du DOCOB pourra alors débuter. Dans cet objectif, les services de l'État réuniront les membres élus du COPIL pour qu'ils désignent, parmi eux, la collectivité chargée de porter cette première phase d'animation, pour une durée de 3 ans. M. Maillos rappelle que si aucune collectivité ne souhaite endosser ce rôle, c'est par défaut les services de l'État qui s'en chargeront.

Cette réunion pourrait se tenir vers septembre ou octobre, permettant le début effectif de l'animation au début de l'année 2018.

Il est enfin indiqué que ce calendrier ne pourra permettre la souscription des premières MAEC sur le secteur que lors de la campagne PAC 2019. Les autres types de contrat pourront eux être souscrits dès le début de l'animation, en 2018.

Enfin, concernant le nouveau périmètre, ce dernier fera l'objet d'une consultation des collectivités concernées par les services de l'État pour recueillir leur avis sur ce nouveau tracé. La synthèse de ces avis sera alors envoyée à la commission européenne pour validation et enregistrement.

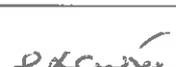
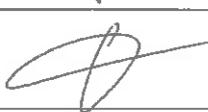
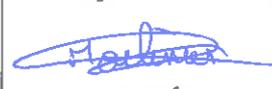
Cette consultation interviendra au cours du 2ème semestre 2017.

Les membres du COPIL n'ayant plus de remarque, M. Maillos clôt la réunion à 16h45.

Hugo MAILLOS

Site d'Importance Communautaire  
« Coteaux de la Dronne »

Réunion du Comité de Pilotage Local  
Jeudi 4 mai 2017 à 14h30  
mairie de Montagnier

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Mail
	Mairie BRANTOME		
	CD 24		
	Chambre Agriculture		
MAILLOS Hugo	DDT 24		
SCHIANO Simon	DREAL Nouvelle-Aquitaine		
DUHAZE Benoit	CEN Aquitaine		b.duhaze@cen-aquitaine.fr
OLIVIER Clémence	BIOTOPE		colivier@biotope.fr
JOURDAIN Camille	BIOTOPE		cjourdain@biotope.fr
MOULINIER Paul	Communauté de Communes du pays Ribérois		paul.moulinier@lbtmail.fr
NADAL Jean-Michel	Mairie St-Victor Conseil Départemental		
DUBÉSSÉT Sébastien	JA-24		
CAFIER Franck	Mairie MONTAGRIER		mairie montagnier@orange.fr